

Séminaire régional «Résultats et redevabilité mutuelle – Comment mettre en œuvre les engagements de Busan », 21-23 Novembre 2012, Cotonou, Bénin

CONTEXTE

Le 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan du 29 novembre 2012 au 1^{er} décembre 2011 constitue un tournant pour la coopération au développement. Un des aboutissements majeurs de ce forum est l'établissement du Partenariat global (Partenariat de Busan) pour une coopération efficace au service du développement, une plate-forme pour assurer un dialogue au niveau politique sur l'efficacité de la coopération au développement avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les acteurs des économies émergentes engagés dans la coopération sud-sud, les parlementaires, la société civile et le secteur privé.

Le Partenariat de Busan met l'accent sur les résultats, la redevabilité et la transparence. Le « building block » sur les résultats et la redevabilité mutuelle est l'une des initiatives complémentaires adoptée à Busan grâce à l'appui d'un certain nombre de pays et d'organisations engagés à aller de l'avant sur une base volontaire dans ce domaine. L'un des objectifs de ce « building block » est de promouvoir un Accord de résultats et de redevabilité mutuelle au niveau des pays bénéficiaires intéressés. Ces accords visent à renforcer le dialogue et la redevabilité entre les pays en développement et leurs citoyens et citoyennes ainsi qu'entre les pays en développement et leurs partenaires techniques et financiers de manière à favoriser l'atteinte de résultats durables de développement, leur suivi et leur évaluation.

Le ministère de l'Economie et des Finances du Bénin vous a invités au séminaire régional «Résultats et redevabilité mutuelle – Comment mettre en œuvre les engagements de Busan », qui se tiendra à Cotonou au Bénin, du 21-23 Novembre 2012.

OBJECTIF

Ce séminaire a pour objectif de promouvoir l'agenda « résultats et redevabilité mutuelle » parmi les pays d'Afrique francophone, avec la participation d'environ une dizaine de pays. Le partage des expériences et pratiques sur les initiatives en cours dans vos pays respectifs devrait permettre d'identifier des pistes pour progresser dans la mise en œuvre des engagements de Busan en matière de résultats et de redevabilité mutuelle. Les discussions devraient fournir la possibilité d'établir une feuille de route identifiant des actions concrètes pour un approfondissement éventuel au niveau de chaque pays.

De manière à favoriser le partage des expériences et pratiques en matière de cadres nationaux de résultats et de redevabilité mutuelle sur l'ensemble de la chaîne des résultats, vous avez été invités à réunir une

délégation par pays constituée de hauts responsables gouvernementaux et conseillers dans les domaines suivants:

- la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP/CSLP) ou la stratégie nationale de développement, y compris en matière de suivi et d'évaluation ;
- de programmes sectoriels nationaux (par exemple éducation ou santé) ;
- les finances publiques, particulièrement au niveau du budget, alignement des résultats et ressources et réformes de la gestion des finances publiques ;
- la statistique nationale ; et
- la gestion et la coordination de l'aide au développement, y compris en matière de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Dans le cadre de la redevabilité mutuelle, la participation de vos principaux partenaires techniques et financiers est également souhaitable, en priorité les «chefs de file» pour les questions liées aux DSRP/CSLP, l'aide budgétaire, les programmes sectoriels multi-donneurs ou la coordination de l'aide.

AGENDA DU SEMINAIRE

Le séminaire est organisé autour de trois thématiques le long de la chaîne des résultats : "Produire des Résultats", "Mesurer, Suivre et Évaluer les résultats" et "les processus de Redevabilité Mutuelle" avec pour chacune des thématiques un échange entre les participants sur les expériences et les pratiques concrètes des 11 pays d'Afrique Francophone. Le fil directeur du séminaire est d'identifier dans le cas spécifique de chaque pays participant, les moyens de progresser sur l'agenda Résultats et Redevabilité Mutuelle au niveau national et les formes d'accompagnement souhaitées.

Au final, les résultats potentiels du séminaire sont les suivants et dépendront de la qualité et de l'évolution des discussions :

- Manifestation d'intérêt des pays participants à soutenir l'agenda Résultats et Redevabilité Mutuelle et à le mettre en œuvre ;
- Identifier les prochaines étapes pour la mise en œuvre de cet agenda dans leurs pays ;
- Identifier des points focaux au niveau national pour le suivi de cet agenda ;
- Identifier les ressources et les appuis potentiels à la mise en œuvre et au suivi de cet agenda au niveau national.

En dehors des séances protocolaires d'ouverture et de clôture, le séminaire s'articule essentiellement autour de la présentation des expériences pays, de leur discussion en plénières, en travaux de groupes, et en séances récapitulatives par pays.

Afin de maximiser la qualité des échanges sur les expériences et pratiques nationales existantes dans le temps réduit du séminaire, il est demandé expressément à chaque pays participant de préparer, pour chacune des trois thématiques, **deux présentations**, l'une sur les bonnes pratiques et l'autre au contraire portant sur les contraintes majeures rencontrées dans la mise en œuvre d'un aspect particulier des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Accra, Partenariat Global (Busan)). Ces présentations devront parvenir à l'équipe d'organisation avant le début du séminaire et sous forme résumée ne dépassant pas une page. Ces présentations écrites feront l'objet d'une présentation orale d'une durée de cinq (5) minutes en plénière (voir **annexe 1**). Au total chaque pays participant devra préparer 6 présentations (deux par thème, trois thèmes)

THEMATIQUES

Le champ de chacune des trois thématiques constitutives du séminaire, à savoir: "Produire des Résultats", "Mesurer, Suivre et Evaluer les résultats" et "Processus de Redevabilité Mutuelle" est décrit ci-dessous et reprend pour l'essentiel les engagements pris dans le cadre des principes de « gestion axée sur les résultats » et « redevabilité mutuelle » (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Accra, Partenariat Global (Busan)) (Voir **annexe 2**).

Thématique 1: Produire des résultats de développement.

Au regard des engagements en matière d'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Accra, Partenariat Global (Busan)), l'objectif poursuivi, pour cette thématique, est d'identifier d'après votre expérience et pratique nationale, les facteurs de réussite et les obstacles dans la mise en place d'une gestion axée sur les résultats:

- La formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement/réduction de la pauvreté axées sur les résultats (indicateur 1 de l'enquête suivi de la Déclaration de Paris). La stratégie formule des objectifs en termes de résultats quantifiables en définissant la chaîne des résultats attendus.
- La mise en place et l'utilisation de cadres de résultats (indicateur 11 de l'enquête suivi de la Déclaration de Paris) qui incluent tant des indicateurs de résultat que de produit/réalisation.
- Les processus de planification, de budgétisation, d'exécution (y compris système de gestion des dépenses publiques) sont orientés vers les résultats (par exemple, mise en place de cadre de dépense à moyen-terme, d'une budgétisation par programme etc.).
- Le développement de modalités d'aide au développement qui utilisent les systèmes nationaux par exemple, aide budgétaire globale ou sectorielle, programmes sectoriels multi-donneurs, aide basée sur les résultats (décaissement ex-post sur la base de résultats constatés).

- Les pays partenaires et les donateurs travaillent conjointement au renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats.

Thématique 2: La mesure, le suivi et l'évaluation des résultats de développement.

Toujours dans la même logique que pour la thématique 1, quels sont les conditions de réussite et les obstacles rencontrés dans les domaines suivants:

- Amélioration de la coordination et de l'harmonisation entre les diverses sources d'information, notamment entre les systèmes statistiques nationaux et les systèmes de budgétisation, de planification, de suivi et d'évaluation.
- Mise en place d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable.
- Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des volets des stratégies nationales et sectorielles de développement.
- Mise en place de dispositifs d'évaluation orientés vers les résultats assis sur des systèmes d'information consolidés, et notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique
- Réalisation d'évaluations mutuelles basées sur les systèmes de communication des résultats et les systèmes d'information des pays, complétés par les données fournies par les donateurs et les éléments d'appréciation issues d'études indépendantes.
- Renforcement des capacités en lien avec les donateurs de manière à instaurer une gestion axée sur les résultats, de la planification à l'évaluation, et de susciter une demande plus forte de leur part.

Thématique 3: Redevabilité Mutuelle

L'accord de Partenariat de Busan consacre la redevabilité mutuelle comme un des fondements de la coopération efficace au service du développement. Si le concept de redevabilité mutuelle est bien établi, il s'agit maintenant de se concentrer sur sa mise en œuvre, ainsi que sur les changements de comportement requis de la part des différentes parties prenantes concernées.

La présente thématique se propose d'être le cadre de discussions des paramètres de succès et des obstacles au renforcement de la redevabilité mutuelle, pour que celle-ci soit davantage au service des résultats du développement.

D'après votre expérience, quels sont les conditions de réussite et les obstacles dans les domaines suivants:

- Le renforcement de la transparence comme fondement indispensable de la responsabilité mutuelle (y compris publication rapide des apports d'aide, leur utilisation et les résultats obtenus)
- L'existence de véritables critères de performance à la fois pour les pays et leurs partenaires techniques et financiers, et couvrant l'ensemble des acteurs de coopération.
- Un processus inclusif grâce à la participation de l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les organisations de la société civile, les parlementaires et le secteur privé au dialogue sur la coopération au développement.
- Les enseignements à tirer d'initiatives sectorielles internationales, comme par exemple le Partenariat international pour la santé, ou l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Education pour Tous) ? ou de pratiques mettant davantage l'accent sur la performance (par ex. « Cash on Delivery», compacts de résultats) .
- Les processus aux niveaux régional et international qui permettent de venir à l'appui des efforts dans les pays mêmes.

CONTRIBUTIONS REQUISES

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir faire parvenir, la version électronique des six présentations résumées de votre pays, au plus tard le vendredi 16 novembre 2012 à Véronique Lena, Veronique.Lena@sq2m.eu.

ANNEXES

Annexe 1: Déroulé du Séminaire

	21 Novembre	22 Novembre	23 Novembre
Ouverture (08:00 – 10:00)	08:00 – 09:00 <u>Accueil, Inscription et Installation</u>	08:00 – 08:30 <u>Arrivée et Installation</u>	08:00 <u>Arrivée et Installation</u>
	09:00 – 09:20 <u>Ouverture du Séminaire</u> • Bienvenue • Mot Introductif	08:40 – 09:00 <u>Restitution Grandes Lignes du 1er Jour</u>	08:0 – 08:45 <u>Restitution Grandes Lignes du 2ème Jour</u>
Présentations (10:30 – 12:30)	09:20 – 10:00 <u>Aperçu des Travaux</u> • Présentations participants; Règles du jeu • Objectifs et Organisation du Séminaire	09:00 – 10:00 <u>Présentations et Discussions Expérience Pays</u> • Expérience Positive Pays 5 (5mn) • Expérience Positive Pays 6 (5mn) • Expérience Négative Pays 7 (5mn) • Expérience Négative Pays 8 (5mn) • Discussions (40mn)	08:45 – 10:00 <u>Travaux des Délégations Nationales</u> • (75mn)
	10:00 – 10:20 Pause Santé	10:00 – 10:20 Pause Santé	10:00 – 10:20 Pause Santé
Présentations (10:30 – 12:30)	10:20 – 11:30 <u>Présentations et Discussions</u> • De Paris à Busan: quelles avancées? (10mn) • L'Initiative Résultat et Redevabilité Mutuelle (10mn) • Discussions (50mn)	10:20 – 11:35 <u>Travaux de Groupes</u> • Discussions (75mn)	10:20 - 12:30 <u>Présentations en Plénière des Conclusions des Travaux des Délégations Nationales</u>
	11:30 – 12:05 <u>Présentation et Discussions</u> • Présentation du Rwanda (10mn)	11:35 - 12:10 <u>Présentations en Plénière des Conclusions des Travaux en Groupes</u>	

Produire les résultats (13:30 – 17:40)

- Structuration et Fonctionnement (25mn)
- 12:30 – 13:30**
Déjeuner
- 13:30 – 14:30**
Présentations et Discussions Expérience Pays
- Expérience Positive Pays 1 (5mn)
 - Expérience Positive Pays 2 (5mn)
 - Expérience Négative Pays 3 (5mn)
 - Expérience Négative Pays 4 (5mn)
 - Discussions (40mn)
- 14:30 - 15:45**
Travaux de Groupes
- Discussions (75mn)
- 15:45 – 16:00**
Pause Détente
- 16:00 – 17:10**
Présentations En Plénière des Conclusions des Travaux en Groupes
-
- 17:10 – 17:40**
Séance Récapitulative des Travaux Par Délégation Pays

Redevabilité Mutuelle (13:30 – 17:40)

- Délégation Pays
- (12:40 – 13:30)**
Déjeuner
- 13:30 – 14:30**
Présentations et Discussions Expérience Pays
- Expérience Positive Pays 9 (5mn)
 - Expérience Négative Pays 10 (5mn)
 - Expérience Négative Pays 11 (5mn)
 - Discussions (40mn)
- 14:30 – 15:45**
Travaux de Groupes
- Discussions (75mn)
- 15:45 – 16:00**
Pause Détente
- 16:00 – 17:10**
Présentations En Plénière des Conclusions des Travaux en Groupes
-
- 17:10 – 17:40**
Séance Récapitulative des Travaux Par Délégation Pays

- 12:30 – 13:30**
Déjeuner
- 13:30 – 14:30**
Conclusion et Prochaines Etapes
- 14:30 – 15:00**
Clôture

**Annexe 2: Engagements relatifs à la gestion axée sur les résultats et la redevabilité m
Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat Global de Busa**

Déclaration de Paris (2005)

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultat

43. Axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se con résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de

44. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Raccorder plus étroitement les stratégies nationales de développement et le cycle bud base tant annuelle que pluriannuelle.
- S'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers l'aide desquels suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux vole nationales et sectorielles de développement. Ces cadres devront permettre de suivre l nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de don abordable (**Indicateur 11**).

45. Les **donneurs** s'engagent à :

- Relier la programmation et les ressources par pays aux résultats obtenus et aligner cette et ces ressources sur les cadres d'évaluation des performances des pays partenaires doivent s'abstenir de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soien avec les stratégies nationales de développement.
- Travailler avec les pays partenaires de façon à pouvoir recourir autant que possible à suivi et de notification axés sur les résultats.
- Harmoniser leurs exigences en matière de suivi et de notification. En attendant qu puissent s'en remettre plus largement aux systèmes statistiques, de suivi et d'évali partenaires, ils doivent s'accorder dans toute la mesure du possible avec ces derniers s d'élaboration des rapports périodiques.

46. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Unir leurs efforts dans le cadre d'une approche participative afin de renforcer les capa instaurer une gestion axée sur les résultats et de susciter une demande plus forte à cet ef

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

Les donneurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus (développement

47. Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les donneurs est responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressour développement. C'est également un moyen de rallier l'adhésion de l'opinion publique nationales et à l'aide au développement.

48. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets.
- Faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement.

49. Les **donneurs** s'engagent à:

- Fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur parlement et à leurs citoyens.

50. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent à :

- Évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, notamment les engagements de partenariat (**Indicateur 12**).

Programme d'Action Accra (2008)

Obtenir des résultats sur la voie du développement et rendre compte de ces résultats

22. Nous serons jugés sur les effets que nos efforts collectifs auront sur les conditions de vie des pauvres. Nous sommes conscients du fait qu'une transparence et une reddition de comptes renforcées sur l'utilisation des ressources tant internes qu'externes, affectées au développement peuvent agir comme des moteurs puissants.

Nous mettrons l'accent sur l'obtention de résultats

23. Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats en prenant les mesures suivantes:

- a) Les pays en développement amélioreront la qualité de la conception, de l'exécution et de l'évaluation de leurs politiques en consolidant les systèmes d'information, et notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique.
- b) Les pays en développement et les donneurs travailleront ensemble à la mise au point d'instruments efficaces de gestion axée sur les résultats afin d'évaluer les politiques de développement et de les moduler en conséquence. Nous assurerons une meilleure coordination et une meilleure harmonisation entre les diverses sources d'information, notamment entre les systèmes statistiques nationaux et les systèmes de budgétisation, de planification, de suivi et d'évaluation, sous la conduite des pays, des performances.
- c) Les donneurs aligneront leur système de suivi sur les systèmes d'information des pays. Ils apporteront leur soutien et leur concours au renforcement des capacités statistiques et des systèmes d'information nationaux des pays en développement, y compris des systèmes servant à gérer l'aide.
- d) Nous renforcerons les incitations à améliorer l'efficacité de l'aide. Nous passerons systématiquement en revue les obstacles juridiques et administratifs qui entravent la concrétisation des engagements pris au niveau international dans le domaine de l'efficacité de l'aide et nous nous emploierons à les surmonter. Les donneurs s'attacheront davantage à déléguer des pouvoirs suffisants aux bureaux sur le terrain et à revoir les dispositifs organisationnels et les incitations s'adressant au personnel afin de promouvoir des comportements en accord avec les principes pour l'efficacité de l'aide.

Nous améliorerons la transparence et la reddition de comptes à nos opinions publiques sur les résultats obtenus

24. La transparence et la reddition de comptes sont des facteurs essentiels pour l'obtention de résultats sur le front du développement. Elles sont au cœur de la Déclaration de Paris dans laquelle nous sommes convenus que les pays et les donateurs doivent devenir plus responsables vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de leurs citoyens. Nous poursuivrons dans cette voie en prenant les mesures suivantes:

a) Nous améliorerons la transparence de l'aide. Les pays en développement faciliteront la surveillance parlementaire en garantissant une transparence accrue dans la gestion des finances publiques, notamment en rendant publics le montant des recettes, des budgets, des dépenses et des marchés passés ainsi que les conclusions des rapports d'audit. Les donateurs diffuseront régulièrement des informations détaillées et actualisées sur le volume, l'affectation et, lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des dépenses consacrées au développement de façon à permettre l'établissement de budgets plus exacts, la tenue d'une comptabilité plus fidèle et une vérification des comptes plus précise par les pays en développement.

b) Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration. Ces évaluations seront basées sur les systèmes de communication des résultats et les systèmes d'information des pays, qui seront complétés par les données fournies par les donateurs et les éléments d'appréciation issues d'études indépendantes.

Nous nous inspirerons des nouvelles pratiques jugées efficaces tout en assurant un meilleur contrôle parlementaire et la participation des citoyens. Ainsi, nous nous rendrons compte mutuellement des résultats définis ensemble en accord avec les politiques des pays en matière de développement et d'aide extérieure.

c) En complément aux évaluations mutuelles au niveau des pays et en guise d'incitation pour la réalisation de meilleurs résultats, les pays en développement et les donateurs réexamineront ensemble et renforceront les mécanismes internationaux permettant de garantir une responsabilité mutuelle, notamment par la conduite de revues entre pairs avec la participation des pays en développement. Nous examinerons des propositions en vue du renforcement des mécanismes d'ici 2009.

d) Pour que les fonds affectés au développement soient utilisés avec efficacité et efficacie, il faut que les donateurs et les pays partenaires mettent tout en œuvre pour combattre la corruption. Les donateurs et les pays en développement respecteront les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord, notamment ceux énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les pays en développement s'attaqueront à la corruption en améliorant les procédures d'enquête, les voies de recours, la reddition de comptes et la transparence sur l'utilisation des fonds publics. Les donateurs prendront des dispositions sur leur propre territoire pour lutter contre les actes de corruption commis par des personnes physiques ou morales, et pour repérer, geler et récupérer les avoirs acquis illégalement.

Partenariat Global de Busan (2011)

Des principes partagés au service de buts communs

11. Dans le cadre de notre pleine adhésion à la diversité qui sous-tend notre partenariat et au rôle catalytique de la coopération pour le développement, nous partageons des principes communs qui constituent – dans le respect des accords et engagements internationaux relatifs aux droits humains, au travail décent, à l'égalité entre femmes et hommes, à la durabilité environnementale et aux personnes handicapées – le fondement de notre coopération au service d'un développement efficace :

a) *L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement.* Les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont conduits par les pays en développement, en mettant en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins propres à chaque pays.

b) *L'orientation vers les résultats.* Nos investissements et nos efforts doivent produire un effet durable de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement pérenne, ainsi que de renforcement des capacités des pays en développement, à travers l'alignement sur les priorités et les politiques que ceux-ci ont eux-mêmes définies.

c) *Des partenariats pour le développement ouverts à tous.* L'ouverture, la confiance, le respect mutuel et l'apprentissage constituent la clé de voûte de partenariats efficaces qui favorisent la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs.

d) *La transparence et la redevabilité réciproque.* La redevabilité mutuelle et la redevabilité aux destinataires de nos actions de coopération, ainsi qu'à nos citoyens, organisations, mandants et parties prenantes respectifs, est indispensable pour garantir l'obtention de résultats. Des pratiques transparentes constituent le socle d'une redevabilité renforcée.

12. Ces principes communs guideront les actions que nous mènerons en vue de :

a) approfondir, étendre et concrétiser l'appropriation démocratique des politiques et des processus de développement ;

b) intensifier nos efforts pour obtenir des résultats tangibles et durables. À cette fin, nous devrons mieux gérer, suivre évaluer et faire connaître les progrès réalisés, accroître notre soutien, renforcer les capacités nationales, et mobiliser diverses ressources et prendre des initiatives propres à produire un effet de levier sur les résultats en matière de développement ;

17. Prenant appui sur les informations issues du suivi périodique et de l'évaluation indépendante de la Déclaration de Paris, nous serons guidés par le souci d'assurer l'obtention de résultats durables qui répondent aux besoins prioritaires des pays en développement, et nous procéderons aux changements urgents qui s'imposent pour améliorer l'efficacité de nos partenariats au service du développement.

Appropriation, résultats et redevabilité

18. Ensemble, nous concentrerons davantage nos efforts sur l'obtention de résultats en matière de développement. À cette fin :

a) les efforts déployés et les plans définis par les pays en développement pour renforcer leurs institutions essentielles et leur politiques seront soutenus au moyen d'approches visant à gérer – et non à éviter – les risques, notamment à travers la mise au point de cadres conjoints de gestion des risques avec les fournisseurs de coopération pour le développement ;

b) lorsqu'ils sont initiés par les pays en développement, les cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau seront adoptés comme outils communs pour tous les acteurs concernés, pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement. Les fournisseurs de coopération pour le développement réduiront au minimum leur utilisation de cadres supplémentaires, s'abstenant de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies de développement des pays ;

c) nous travaillerons en partenariat à la mise en œuvre d'un Plan d'Action global de renforcement des capacités statistiques nécessaires pour pouvoir suivre les progrès réalisés, évaluer l'impact produit,

assurer une gestion du secteur public rationnelle et axée sur les résultats, et mettre en évidence les questions stratégiques sur lesquelles doivent porter les décisions des pouvoirs publics ;

d) dans le cadre de l'intensification de nos efforts pour que des examens mutuels soient entrepris dans tous les pays en développement, nous encourageons l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement à participer activement à ces exercices ;

e) en application du Programme d'Action d'Accra, nous accélérerons nos efforts pour délier notre aide. En 2012, nous examinerons nos plans en ce sens. En plus de permettre une utilisation plus efficace des ressources, le déliement peut représenter des opportunités pour les achats locaux, le développement des affaires, l'emploi et la génération de revenus pour les pays en développement. Nous améliorerons la qualité, la cohérence et la transparence de nos rapports sur le statut de notre aide en regard au déliement.

19. L'utilisation et le renforcement des systèmes des pays en développement restent au centre de nos efforts pour construire des institutions efficaces. Nous nous appuyerons sur nos engagements respectifs tels que définis dans la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra pour :

a) utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération au développement à l'appui des activités gérées par le secteur public, en travaillant avec et en respectant les structures de gouvernance qui s'appliquent à la fois au fournisseur de coopération pour le développement et au pays en développement.

b) Évaluer conjointement les systèmes nationaux en utilisant des outils de diagnostic approuvés par tous. Sur la base des résultats de ces évaluations, les fournisseurs de coopération au développement décideront de leur niveau d'utilisation des systèmes nationaux. Lorsqu'une pleine utilisation des systèmes nationaux n'est pas possible, le fournisseur de coopération au développement présentera les raisons de cette non- utilisation et discutera avec le gouvernement de ce qui serait indispensable pour évoluer vers une pleine utilisation, y compris grâce à la mobilisation d'une assistance ou à des changements nécessaires en appui aux systèmes nationaux. L'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux devraient s'intégrer dans le cadre général du développement de capacités nationales pour des résultats durables.

Une coopération transparente et responsable

23. Nous nous emploierons à améliorer la disponibilité de l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et à la rendre plus accessible au public, en partant de nos engagements respectifs dans ce domaine. À cette fin, nous nous appliquerons à :

a) rendre publiques toutes les informations relatives aux activités de développement financées sur fonds publics, à leur financement, termes et conditions, et à leur contribution à l'obtention de résultats en matière de développement sauf réserves légitimes concernant des informations commercialement sensibles ;

b) faire porter notre effort sur l'établissement, au niveau des pays, de systèmes transparents de gestion des finances publiques et de gestion de l'information relative à l'aide, et sur le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés à faire meilleur usage des informations en question dans le processus de décision et à promouvoir la redevabilité ;

c) Appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistique du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide et des autres efforts en ce sens. Ce standard doit répondre aux besoins d'information des pays en développement et des acteurs non étatiques, en cohérence avec les besoins nationaux. Nous nous entendrons sur cette norme et publierons nos calendriers de mise en œuvre respectifs d'ici à décembre 2012, dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015.

25. Nous nous félicitons de la diversité des acteurs de la coopération pour le développement. Les pays en développement mèneront la consultation et les efforts de coordination pour gérer cette diversité à l'échelon des pays, tandis qu'il incombe aux fournisseurs d'assistance pour le développement de réduire la fragmentation et de contenir la prolifération des canaux de l'aide. Nous veillerons à ce que les initiatives que nous prenons pour réduire la fragmentation n'entraînent pas une diminution du volume et de la qualité des ressources disponibles au soutien du développement. À cette fin :

a) nous aurons davantage recours, d'ici 2013, aux mécanismes de coordination dirigés par les pays eux-mêmes, y compris la division du travail, ainsi qu'à des approches programmes, à des programmations conjointes et à la coopération déléguée ;

b) nous renforcerons la cohérence de nos politiques en matière d'institutions multilatérales, de fonds et de programmes mondiaux. Nous ferons une utilisation efficace des canaux multilatéraux existant en nous concentrant sur ceux qui sont performants. Nous travaillerons à réduire la prolifération de ces canaux, et nous nous mettrons d'accord, d'ici à la fin de 2012, sur des principes et des instructions pour guider nos efforts communs. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs sur l'efficacité de l'aide, les organisations multilatérales et les fonds et programmes mondiaux renforceront leur participation aux mécanismes de coordination et de redevabilité mutuelle à l'échelon des pays, des régions et au niveau mondial ;

35. Nous nous rendrons mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements et des actions convenus à Busan, ainsi que de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'Action d'Accra. À cette fin, nous nous appliquerons à :

a) à l'échelon de chaque pays en développement, nous mettre d'accord sur des cadres fondés sur les besoins et les priorités des pays, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de notre coopération et, au delà, les résultats du développement. Les pays en développement seront à la tête de l'élaboration de ces cadres qui, avec les indicateurs et les objectifs convenus, répondront à leurs besoins spécifiques, et seront ancrés dans leurs politiques d'aide et de développement. Les résultats de ces exercices seront rendus publics.